

Profession de foi de la liste
« Qualité de la Science française » (QSF)

Elections CNU 2019, Section de droit public (02)

La liste QSF, presque intégralement renouvelée, poursuit les buts de l'association créée en 1982 qui s'est donné pour mission de défendre et de promouvoir la liberté, la créativité et la qualité de l'enseignement supérieur en France. Par conséquent, QSF attache une importance particulière au CNU qui est l'un des derniers lieux où les universitaires français peuvent utilement défendre leurs droits, faire prévaloir des critères de qualité scientifique et faire respecter le principe de gestion des carrières par des pairs élus.

Le CNU, instance nationale de gestion des carrières, continue à être menacé alors qu'il est pour nous une garantie essentielle des libertés universitaires, des spécificités disciplinaires, de la qualité du recrutement et du statut des enseignants du supérieur en tant que fonctionnaires de l'Etat. Ce sont là des conditions fondamentales de la qualité de l'université française et donc de l'enseignement et de la recherche juridiques. Les élus de QSF s'engagent à défendre l'existence du CNU.

Dans le même temps, la liste des attributions confiées aux sections du CNU s'est fortement accrue ces dernières années : ses compétences doivent être exercées en vue de garantir l'équité et le caractère national des carrières, dans le contexte du développement mal maîtrisé de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

A cette fin, les élus de QSF s'efforceront durant le prochain mandat de faire prévaloir le principe selon lequel les évaluations de la section de droit public du CNU doivent être fondées en priorité sur le critère de la qualité scientifique des dossiers. Ils veilleront à faire respecter l'objectivité et la transparence des évaluations pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur, comme pour l'avancement et les primes ou congés de recherche. Ils s'attacheront par ailleurs à défendre le pluralisme dans l'appréhension de ce qu'est le droit public.

QSF considère que la mission de ses élus au sein de la section du droit public est triple :

1/ conduire un examen approfondi et rigoureux des dossiers pour la qualification aux fonctions de maître de conférences. Il s'agit non seulement de préserver un niveau élevé du recrutement dans toute la France, mais aussi d'offrir aux candidats dont les travaux sont les plus remarquables une véritable chance d'accès à la carrière de l'enseignement supérieur.

2/ suivre les mêmes principes en ce qui concerne l'admission à l'emploi de professeur pour les maîtres de conférences par la voie dite « longue » (art. 46-3 du décret du 6 juin 1984) et par la « nouvelle » procédure de recrutement des professeurs (art. 46-1 modifié

du décret du 6 juin 1984). Concernant cette dernière procédure, QSF veillera particulièrement à la qualité des dossiers et à une clarification, pour l'avenir, des attentes envers l'habilitation à diriger des recherches. Quelle que soit la voie, l'accès à la fonction de professeur doit lui aussi être fondé prioritairement sur les qualités scientifiques des candidats, de façon à garantir la légitimité de ces voies d'accès au corps de professeur des universités en droit comme dans les autres disciplines.

3/ garantir que l'avancement des maîtres de conférences (à la hors classe) et des professeurs (1^{ère} classe et classe exceptionnelle) et la délivrance des avis sur les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche soient fondés sur des critères principalement scientifiques, tout en prenant en compte l'investissement constant dans l'institution universitaire.

Dans le cadre des nouvelles règles de composition du CNU, les membres de QSF seront particulièrement soucieux de garantir une délibération équitable à l'égard de tous les candidats. Cela n'est possible que si la composition du collège délibérant, au cours d'une même session, reste stable : les membres de la section qui votent *in fine* doivent avoir assisté à l'ensemble des délibérations sur chaque cas. Les élus de QSF s'engagent à plaider cette cause essentielle de l'unité de composition durant chaque session.

Il n'existe pas de méthode miracle permettant de garantir l'objectivité absolue des évaluations. Toutefois, une garantie véritable réside dans l'intersubjectivité, c'est-à-dire dans la plus libre discussion possible au sein de la section. Les élus de QSF s'engagent à exiger une discussion ouverte et informée lors des délibérations de la Section.

Notre liste a été composée dans un souci de parité et de représentativité à la fois disciplinaire et géographique. Nous vous proposons une liste indépendante, associative et collégiale. Notre exigence de qualité n'est pas un slogan : nos élus veilleront résolument à l'excellence et à la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Nous vous appelons donc à voter pour la liste QSF, qui entend se porter garante de l'objectivité, de la rigueur et de l'équité dans les procédures qui décident de l'entrée dans la carrière universitaire et de son déroulement. Il s'agit là d'une responsabilité considérable qui nous concerne tous et engage la qualité de nos facultés pour l'avenir.